

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**

80 rue Marcel Demouque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON CEDEX 9

Tél : 04 32 44 89 30

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 22 mars 2023

N° 23/008

L'an deux mille vingt-trois le vingt-deux mars à onze heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice CHABERT.

OBJET : FICHE FINANCIERE EXAMEN PROFESSIONNEL AVANCEMENT DE GRADE ANIMATEUR PRINCIPAL DEUXIEME CLASSE

Etaient présents : Monsieur Gilles RIPERT, Madame Laurence CHABAUD – GEVA, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Jean-Pierre LARGUIER, Madame Valérie MICHELIER, Monsieur Frédéric ROUET, Monsieur Max RASPAIL, Monsieur Hervé FLAUGERE, Monsieur Marc MOSSE, Madame Martine DURIEU, Monsieur François LUCAS, Madame Martine DURIEU, Monsieur André AIELLO, Madame Sonia HAQUET.

Etaient absents excusés : Monsieur Alain OUDARD et sa suppléante Madame Jocelyne RAVET, Madame Carine BLANC et sa suppléante Madame Annie MILLET, Madame Sylviane FERRARO et son suppléant Monsieur Serge SOLER, Monsieur Jean-Pierre JACQUIN et son suppléant Monsieur Michel PARTAGE, Monsieur ZILIO et son suppléant Monsieur Julien MERLE.

Etaient représentés : Madame Sophie MARQUEZ a donné procuration à Monsieur Max RASPAIL pour la représenter et voter en son nom, Monsieur Didier PERELLO a donné procuration à Maurice CHABERT pour le représenter et voter en son nom.

En application de la charte régionale de coopération des CDG de la région PACA et de la convention cadre pluriannuelle entre les CDG de la région PACA relative au transfert des ressources financières en matière d'organisation des concours et examens professionnels, les CDG s'organisent au niveau régional ou interrégional pour l'organisation des concours et examens professionnels relatifs aux cadres d'emplois de catégorie A et B transférés par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale et par le décret 2009-1732 du 30 décembre 2009.

La compensation financière est versée par le CNFPT au CDG coordonnateur de la région, sous forme d'une enveloppe unique, qui rembourse ensuite à chacun des CDG de la région les frais d'organisation des opérations organisées, au regard de la fiche financière établie.

En application de la convention générale entre les CDG relative à la mutualisation des coûts des concours et examens professionnels transférés du CNFPT vers les centres de gestions, le CDG coordonnateur recouvrera, auprès des autres Centres de gestion coordonnateurs, les recettes correspondant au coût des lauréats de concours et d'examens relevant d'un ressort géographique non couvert par la coordination.

La fiche récapitulative fixant d'une part le coût global, et d'autre part le coût lauréat, pour l'examen professionnel d'avancement au grade d'animateur principal de 2ème classe organisé en 2022 par le CDG84 est jointe à la présente délibération.

Afin de demander les remboursements au CDG coordonnateur, il est demandé de bien vouloir :

REÇU EN PREFECTURE

le 22/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-2884 00039-2023 0322-023_008-DE

- Approuver l'annexe financière ci-jointe,
- Approuver le coût lauréat applicable aux CDG coordonnateurs dont dépendent les admis d'un ressort géographique non couvert par la coordination.

Les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Vaucluse,

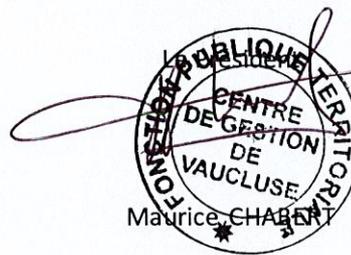
Vu le Code général de la Fonction Publique,

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

APPROUVENT à l'unanimité,

- l'annexe financière ci-jointe,
- le coût lauréat applicable aux CDG coordonnateurs dont dépendent les admis d'un ressort géographique non couvert par la coordination.

Pour extrait conforme,



CENTRE DE GESTION DE VAUCLUSE

**COÛT DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL
D'ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2ème CLASSE - Session 2022**

Nombre de postes ouverts	-
Nombre de candidats admis à concourir	44
Nombre de candidats présents à l'admissibilité	38

Nombre de candidats admissibles	37
Nombre de candidats présents à l'admission	36
Nombre de candidats admis	16

DÉTAILS DÉPENSES ENGAGÉES	COÛT DÉPENSES
Epreuves écrites : Location espace + mobilier	662,40 €
Achat des sujets nationaux (le cas échéant)	266,66 €
Epreuves écrites : Rémunération des concepteurs sujets le cas échéant et des correcteurs copies, charges patronales et jury d'admissibilité	607,14 €
Epreuves orales : Location espace + mobilier	0,00 €
Epreuves orales : Rémunération des intervenants, charges patronales et jury d'admission	3 374,64 €
Restauration et dépenses alimentaires (admissibilité + admission)	499,94 €
Frais d'hébergement et déplacement des intervenants (admissibilité + admission)	456,25 €
Frais de déplacement des agents (admissibilité + admission)	0,00 €
Frais d'impression, de reprographie et d'affranchissement	80,90 €
Frais de fournitures	0,00 €
Frais de structure	575,70 €
Frais de personnel des services concours et support	9 068,08 €
COÛT DU CONCOURS (le cas échéant)	15 591,71 €
Déduction des frais de participation acquittés par les candidats (le cas échéant)	Néant
COÛT TOTAL DU CONCOURS	15 591,71 €

COÛT LAURÉAT	COÛT TOTAL DU CONCOURS / NOMBRE DE LAUREATS	974,48 €
---------------------	--	-----------------

A Avignon, le

Le Président CDG 84

